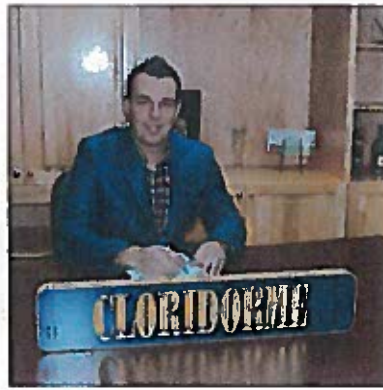


Le Canton



Edition Février 2019



Chers citoyens, citoyennes de Cloridorme.

Depuis quelque temps je dois vous avouer que l'horaire ultra chargé de mon entreprise m'occupe de plus en plus et me rend moins disponible pour ma famille et mon rôle de maire.

Au moment où je me suis présenté, j'étais loin de me douter de tout le chemin que j'aurai à parcourir. Certaines circonstances dans la vie nous amène parfois sur de nouveau sentier et on doit faire avec. Loin de moi l'idée de laisser tomber la mairie, mais comme vous savez nous ne connaissons pas l'avenir et je ne peux vous dire aujourd'hui où je serai l'an prochain. Tout ce que je peux vous confirmer, et malgré la distance, c'est qu'avec les outils technologiques de nos jours, j'arrive à gérer le quotidien de notre municipalité, mais faut se rendre à l'évidence et j'en conviens, je suis de moins en moins présent sur le terrain. Mais je fais confiance à mon équipe car nous avons une bonne équipe d'élus qui n'hésitent pas à mettre l'épaule à la roue et être toujours disponibles.

Et c'est pourquoi je vous fais part de ce message, et soyez assurés que je vous aviserai au moment opportun de ce que j'entends faire de mon avenir politique, et ne doutez pas un seul instant mais j'ai à cœur mon village, et qu'il est en devoir d'être bien représenté!

Merci de votre compréhension.

Denis Fortin
Maire de Cloridorme

Vous trouverez ci-joint le budget 2019 comprenant les taux de taxation pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

*Nous sommes à préparer les comptes de taxes qui vous parviendront la semaine prochaine (semaine du 18 février). Ceux et celles qui ont déjà reçu par le passé le crédit d'aide aux aînés, juste pour vous mentionner que ce crédit est applicable la première année d'un dépôt de rôle, nous, c'était l'an passé et **IMPORTANT FAUT QUE VOS RÉSIDENCES** aient été évaluées plus haut que le pourcentage établi par le gouvernement. Donc, si vous n'avez pas reçu cette aide l'an passé, c'est que ce n'était pas applicable. Et en résumé : aucun crédit pour cette année non plus. Notre rôle triennal se termine en 2020, donc cette aide sera disponible - si les critères sont respectés- en 2021 au nouveau dépôt de rôle. Espérant que ces explications répondront à vos questionnements.*

Lumières brûlées- en ce qui concerne les lumières de rues vous pouvez aviser vos conseillers ou bien nous appeler au bureau municipal. Maintenant c'est Omhéga qui va procéder à l'entretien du réseau. Et comme les lumières au Sodium sont de plus en plus difficiles à obtenir les pièces et consomment plus d'énergie, le conseil a décidé de changer pour du LED au fur et à mesure des bris aux ballasts. Au cours des prochaines années les lumières de rues seront toutes au LED. Sauf le secteur-centre où les lumières appartiennent au ministère des Transports. Vous pouvez nous appeler également pour les lumières brûlées, nous transmettrons l'information au responsable du MTQ.

Semaine embellissement

Toujours important de bien recycler afin de diminuer les ordures qui seront enfouies au LET. Pour notre compte de taxes mais surtout pour la planète. Cette année, il y aura possiblement deux collectes de gros rebuts, soit une au printemps et l'autre à l'automne, nous vous aviserons en temps et lieu. Alors évitez de déposer des débris de construction (styromousse-débris de bois, etc) dans vos bacs verts - entreposez-les pour les semaines d'embellissement. Merci de votre collaboration!

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLORIDORME

Règlement # 2018-04

**REGLEMENT POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2019.
POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2019.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme, MRC de la Côte-de-Gaspé, est régie par les dispositions du code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme, doit fixer les différents taux d'imposition pour les taxes et les différents tarifs pour certains biens, services ou activités afin de recueillir les sommes d'argent nécessaires et pourvoir aux dépenses d'immobilisation, d'opération, d'entretien et d'administration ainsi qu'aux améliorations et aux obligations de la municipalité au cours de son année financière 2019;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour les revenus s'établissent à 1 139 441\$, soit :

Taxes	707 782\$
Paiement tenant lieu de taxes	35 694\$
Autres recettes de sources locales	134 567\$
Transferts	261 398\$

	<u>1 139 441\$</u>

CONSIDÉRANT QU'en vertu desdites prévisions budgétaires, la municipalité de Cloridorme doit pourvoir au cours de l'exercice financier 2019 à la totalité des dépenses prévues pour un montant total de 1 139 441\$, soit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	
Administration générale	272 293\$
Sécurité publique	76 092\$
Transport	140 602\$
Hygiène du milieu	245 398\$
Urbanisme et mise en valeur	
Du milieu	19 655\$
Loisirs et culture	70 551\$
Frais de financement	314 850\$

	<u>1 139 441\$</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Cloridorme entend, par les présentes, imposer des taxes municipales et tarifs afin de pourvoir à ses dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme doit fixer des tarifs de compensation aux usagers des réseaux d'aqueduc, d'égout, de collecte des ordures ménagères et de récupération pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'administration de ces réseaux et infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Cloridorme entend, par les présentes, imposer une taxe pour pourvoir aux dépenses encourues sur le service de la dette pour les installations du traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de même que la présentation du projet de règlement a dûment été donné à l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par MICHÈLE FOURNIER
CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

Que le présent règlement soit adopté et il est ordonné ce qui suit :

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

CHAPITRE 1- TAXES FONCIÈRES

ARTICLE 2 TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Afin d'acquitter les dépenses d'administration générale et des autres dépenses non spécifiquement visées par d'autres taxes, le conseil fixe le taux de base de la taxe foncière générale à 1.05\$ du 100\$ d'évaluation imposable sur les biens fonds identifiés au rôle d'évaluation foncière comme appartenant à la catégorie résiduelle, sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît à ce rôle.

CHAPITRE 2- TARIFS DE COMPENSATION

ARTICLE 3 TARIF POUR L'ENLÈVEMENT ET DESTRUCTION DES ORDURES

Pour pourvoir au paiement des dépenses pour l'enlèvement et la destruction des ordures ménagères pour le secteur résidentiel, le conseil fixe un tarif de compensation qui est payable par le propriétaire de chaque résidence. Le taux est de 200\$.

Pour pourvoir au paiement des dépenses pour l'enlèvement et la destruction des ordures pour le secteur ICI, le conseil municipal impose un tarif fixé selon l'utilisation de chacun. Une liste avec les montants imposés se retrouve à l'annexe 1 ci-jointe et fait partie intégrante du présent règlement.

Mode de tarification (secteur ICI) :
utilisateur/payeur : les montants facturés en début année ne sont que des estimations. La municipalité se réserve le droit d'ajuster en cours d'année le montant de cette taxation en fonction de l'utilisation de chacun.

Pour pourvoir au paiement des dépenses pour l'implantation de la collecte sélective en fonction du Plan de Gestion des Matières Résiduelles, le conseil municipal impose un tarif de 60\$ par unité pour tout propriétaire de résidence de même que pour les ICI, et toujours selon utilisateur/payeur (voir annexe 2).

USAGERS OU NON

Le conseil décrète par les présentes l'imposition du tarif de compensation pour l'enlèvement et la destruction des ordures à tout propriétaire d'une maison, magasin ou autre bâtiment, que le propriétaire, locataire ou occupant se serve du service ou ne s'en serve pas.

ARTICLE 4 TARIF POUR L'AQUEDUC

4.1 USAGERS ORDINAIRES

Un tarif général de base pour les usagers ordinaires, c'est-à-dire tout établissement servant à des fins d'habitation et commercial, non compris dans l'énumération faite à l'article 7.2, est :

- Aqueduc résidentiel (et saisonnier) 100\$
- commerce 100\$
- commerce-jumelé (100\$/1) 200\$

4.2 USAGERS SPÉCIAUX

Pour tout établissement servant à des fins autres que celles identifiées en 7.1, le tarif prévu ci-après s'applique :

- Édifice d'utilité publique : 300\$
- Édifice gouvernemental : 300\$
- Industrie (frigidaire) : 300\$
- Industrie (usine) compteur : 300\$
- Garage (utilisation eau) : 300\$

USAGERS OU NON

Le conseil décrète par les présentes l'imposition du tarif de compensation pour le service d'aqueduc à tout propriétaire d'une maison, magasin ou autre bâtiment, que le propriétaire, locataire ou occupant se serve de l'eau ou ne s'en serve pas.

ARTICLE 5 IMPOSITIONS AUX SECTEURS ASSUJETTIS À LA MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE ET À LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT

5.1 Se référer au règlement d'emprunt # 2008-04 pour les modalités générales, administratives et fiscales présentées en 9.2 ci-après.

5.2 Le conseil décrète par les présentes l'imposition suivante établie par secteur énuméré ci-après :

POINTE-FRÉGATE/ST-YVON

CLORIDORME CENTRE

frais infra.0,0465\$/100\$	0,0465\$/100\$
global 0,0387\$/100\$	0,0387\$/100\$
Mise aux normes 30\$/unité	30\$/unité
M.A.N. entretien 15\$/unité	15\$/unité
égout financement	487\$/unité
égout entretien	152\$/unité

CHAPITRE 111- VERSEMENTS, ÉCHÉANCE, INTÉRÊT

ARTICLE 6 VERSEMENTS ET ÉCHÉANCES

Les taxes et les tarifs prévus par le présent règlement deviennent dus et exigibles au plus tard, trente (30) jours après l'expédition du compte de taxes.

Conformément à la loi, le montant minimal que doit atteindre le total des taxes et tarifs compris dans un compte de taxes pour que le débiteur ait le droit de les payer en quatre (4) versements, est de trois cents dollars (300.00\$).

Dans un tel cas, les taxes sont payables en quatre (4) versements égaux, sans intérêt, en autant que les dates d'échéance soient respectées:

- 1^{er} versement

1e 31 mars 2019

- 2^{ème} versement le 31 mai 2019
- 3^{ème} versement le 31 juillet 2019
- 4^{ème} versement le 30 septembre 2019

ARTICLE 7 INTÉRÊT

Après la date d'exigibilité, un taux d'intérêt de 15% l'an sera chargé sur toutes les taxes et tarifs imposés.

ARTICLE 8 MAINTIEN DES TAUX

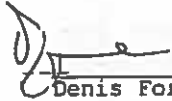
Les taux et tarifs imposés par le présent règlement demeureront en vigueur, année par année, à moins d'être modifiés par un règlement ultérieur.

Les dispositions du présent règlement modifient et remplacent tout règlement ou toute disposition d'un règlement antérieur incompatible ou inconciliable avec le présent règlement.


ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance extraordinaire du 21 décembre 2018



Denis Fortin
Maire



Marie Dufresne
D-G, sec-très., G.m.a.

Un peu de tout

Plusieurs personnes nous demandent combien nous avons de maisons vacantes dans le village, voici la réponse :

Résidences permanentes : 313

Résidences Saisonnnières : 66

Résidences inhabitées : 19

Les procès-verbaux sont toujours disponible sur le site de la municipalité ou au bureau municipal. Et vous trouverez un compte rendu du travail effectué par le conseil municipal pour bien vous informer.

Bonne lecture !!

Horaire du chalet des Sports :

Lundi: fermé

Mardi: fermé

Mercredi: patinage libre de 18h à 20h

Jeudi: hockey libre de 18h à 20h

Vendredi: patinage libre de 18h à 20h

Samedi: hockey libre de 13h à 15h

Dimanche: patinage libre de 18h à 20h



Merci

MERCI A LA CAISSE DE LA POINTE DE LA GASPÉSIE
POUR LEUR CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ACHAT DE CHAISES AU
CHALET DES SPORTS POUR UN MONTANT DE 2 952.00\$.

Merci

Merci



MRC
DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

TRAVAILLEUR DE MILIEU, UN APPUI DANS LA VIE

DU NOUVEAU DANS LE SECTEUR L'ESTRAN, la MRC de la-Côte-de-Gaspé a procédé à l'engagement de **Madame Sonia Dufresne** comme travailleur de milieu.

Qu'est-ce qu'un travailleur de milieu : il propose une approche qui se distingue, et ce par la relation qu'il développe et entretient avec les jeunes. En étant présent et disponible, il s'intègre aux différents milieux que les jeunes fréquentent en offrant une écoute attentive et un accompagnement dans la résolution de leurs problèmes.

Sa présence dans les milieux où les jeunes se rassemblent l'amène à développer avec eux des liens de confiance privilégiés, basés sur la compréhension et l'absence de coercition, et ce tout en visant également des objectifs de dépistage et de prévention primaire et secondaire. La clientèle visée : les jeunes âgés de 10 à 17 ans.



MOT DES CONSEILLERS



DISTRICT # 1

TACIM : TRANSPORT ADAPTÉ- tout ce qu'il y a de plus sécuritaires pour vos sorties et à peu de frais- pour INFORMATIONS : 418 393-3262

RÉCUPÉRATION

Le recyclage est important pour notre municipalité et pour l'environnement. Le but est de réduire les déchets à la source afin de réduire les coûts car la récupération nous coûte moins cher. AU LET À GASPÉ POUR NOS ORDURES MÉNAGÈRES NOUS PAYONS 130\$/TONNE (MONTANT ANNUEL 2018 = 40 637\$ POUR LA RÉCUPÉRATION (TRANSPORT ET TRI) 125\$/TONNE = 10 608\$ et ce c'est sans compter toutes les autres dépenses.

UN PETIT RAPPEL : pour vos gros rebuts on vous demande d'attendre au printemps lors de la semaine d'embellissement - dans vos bacs verts on ne doit y retrouver que des ORDURES MÉNAGÈRES. On vous demande votre collaboration et on vérifie pour ajouter une collecte de gros rebuts 2 fois par année- je vous reviendrai à ce sujet.

La collecte des ordures et de la récupération se fait en bordure des routes publiques ou les routes privées de trois résidences et plus. Nous avons effectué une mise à jour dont le but était d'être équitable avec tous et corrigé certaines situations qui perduraient depuis le tout début.

COMPOSTAGE

Le gouvernement va fortement inciter les municipalités à établir une nouvelle collecte, soit celle du compost et ce dès 2022. Les municipalités qui auront implanté le compost et qui verront leur matière diminuée au LET se verront récompenser par une ristourne émise par Recyq-Qc. Plus notre tonnage diminuera (ordures ménagères) plus nous serons gagnants. Il faut détourner les matières organiques de nos ordures ménagères. C'est pourquoi en novembre j'ai déposé un projet pour une aide financière afin de munir chaque

résidence et commerce d'un bac de compost. Si nous avons préconisé ce système c'est afin d'éviter une troisième collecte; soit le bac brun avec des coûts d'achat de bacs bruns, de transport des matières vers un centre de compostage etc.. Alors qu'en implantant le bac domestique c'est chacun de nous qui récoltera le compost pour nos jardins ou plate- bande. Et ça ne nous coûtera pas de troisième taxe - il faut pour réussir que tout le monde s'implique. Certains citoyens font déjà du compost et pourront vous donner un coup de main. Vous recevrez de l'information tout au long de 2019.

Souvenez-vous au début de la récupération personne ne voulait en faire maintenant c'est devenu une habitude (enfin pour la plupart d'entre nous).

EN RÉSUMÉ :

ORDURES MÉNAGÈRES : JUSTE DES ORDURES PAS DE DÉBRIS DE CONSTRUCTION OU AUTRES MATIÈRES QUI NE SONT PAS DES MATIÈRES DOMESTIQUES

RÉCUPÉRATION : TOUT CE QUI A UNE SECONDE VIE- QUI PEUT ÊTRE RECYCLÉ ET RÉUTILISÉ

COMPOSTAGE : MATIÈRES ORGANIQUES (VOUS AUREZ LA LISTE PLUS TARD CE PRINTEMPS

DOSSIER MAISON DES AÎNÉS : on travaille en collaboration avec André Richard afin de trouver un endroit où on pourrait avoir des chambres privées- cuisine commune, salon- des rencontres sont prévues pour les mois à venir.

Si vous avez des questions concernant mes dossiers n'hésitez pas à me contacter, je suis toujours disponible pour répondre à vos questions.

Nathalie Francoeur, conseillère district # 1

DISTRICT # 2



Mes dossiers sont Sécurité publique et civile- voirie municipale l'aqueduc, voirie municipale, machineries et déneigement.

Comme L'hiver a commencé tôt, accumulation importante de neige qui ne finit plus, ce qui a obligé le conseil municipal à engager un troisième pour la période de l'hiver soit Serge Clavet. Monsieur Clavet travaille surtout la nuit ce qui aide énormément aux employés de jour, il fait un très bon travail.

Bientôt un an que notre coordonnateur est à notre emploi, formation réussi en eau potable de même que classe 3 pour véhicules lourds. Nous tenons à le féliciter pour sa réussite et son travail.

Bien sûr que nous avons notre mécanicien sur place, monsieur Paul-René Francoeur nous fait épargner beaucoup de sous. Merci pour votre bon travail en ce qui concerne le déneigement de nos routes municipales, bien sûr que c'est un gros problème pour tout le monde, personne ne veut en avoir sur son terrain, mais savez-vous qu'aucun propriétaire ne peut empêcher un déneigeur à pousser de la neige sur le terrain, bien sûr il faut que ce soit fait dans le règles de l'art. Pour les bornes fontaines, nous vous demandons d'essayer d'être vigilant pour ne pas trop les encombrer de neige svp, il en va de votre intérêt advenant un incendie.

En étant maire suppléant depuis presque 7 mois (mon mandat fini début mars) je fais en sorte d'être au courant des différents dossiers des autres élus advenant un besoin de leur part, et si je peux les aider ça me fait plaisir.

Je travaille présentement sur différents dossiers, comme la piste de motoneige, (déjà eu rencontre avec monsieur Nicolas St-Croix de la MRC) maison des aînées avec d'autres conseillers , ce sont de gros dossiers qui demandent du temps et beaucoup de travail à long terme.

Étant à la retraite, je suis toujours disponible pour vous servir ! Bonne fin d'hiver, on se console en pensant que ce sont les beaux jours qui s en viennent

Marcel Mainville, conseiller district # 2

DISTRICTS # 3 et # 4



Bonjour chers concitoyens, concitoyennes voici un petit rapport de nos activités du dernier mois. Comme à nous deux nous sommes responsables des dossiers loisirs, sports, culture, famille et communautaire, nous ferons un bref résumé pour chacun des points.

Pour débiter, au niveau des loisirs, nous remarquons une grosse diminution du nombre de personnes qui utilisent la patinoire. Nous vous redonnons donc l'horaire de la patinoire : mercredi 18h00 à 20h00 patinage, jeudi 18h00 à 20h00 Hockey libre, vendredi 18h00 à 20h00 patinage, samedi 13h00 à 16h00 hockey, dimanche 18h00 à 20h00 patinage. L'horaire de la patinoire a été modifié à cause du peu de fréquentation et pour nous alléger la tâche un peu. Nous avons fait l'achat de nouveaux buts de hockey avec le 2000\$ reçu de L'URLS suite à un projet soumis l'automne dernier. De plus, des filets supplémentaires et d'autres équipements en lien avec le hockey seront aussi achetés avec les sous restants. Il y a aussi des cours de danse qui sont débutés à raison de trois (3) mercredi soir par mois à 18h00 au chalet, et ce tout à fait gratuitement par madame Marlène Bernatchez et son acolyte Nicole Côté. Prenez note que Plaisirs d'hiver se tiendra cette année les 22-23 & 24 février prochain. La programmation est disponible dans le journal du canton. Nous espérons votre présence en grand nombre.

Toujours au niveau du chalet des sports, Nancy a soumis une demande de dons à la Caisse Desjardins de la Pointe de la Gaspésie pour couvrir le coût de nouvelles chaises, en meilleur état et plus adaptées à nos besoins. Cette demande fut acceptée et couvre entièrement les frais pour 75 nouvelles chaises, que nous avons d'ailleurs reçues. Merci infiniment à la Caisse Desjardins pour leur implication à notre collectivité.

Au niveau culturel, Michèle siège dorénavant sur un comité au niveau de la MRC qui a pour but de faire une mise à jour de la politique culturelle de celle-ci et une première rencontre s'est tenue à Gaspé le 20 janvier dernier. Un projet a aussi été soumis et est en attente d'approbation pour notre municipalité, nous vous donnerons plus de détails dans les prochaines semaines ou lors d'une réponse favorable de celui-ci.

Au niveau communautaire un autre projet relatif au jardin communautaire a été soumis dans le cadre du programme 100 degrés par Michèle et nous sommes en attente d'une réponse. Espérant qu'elle soit favorable, puisqu'elle aurait des répercussions à plusieurs niveaux pour notre village. Si vous avez des demandes relatives à ces dossiers, vous pouvez nous en faire part directement ou par le biais de la municipalité.

Michèle Fournier et Nancy Cloutier, Conseillères district #3 et #4

XX

DISTRICT # 5

Mon dossier est la Sécurité Incendie



Bonjour à tous,

Une année difficile au niveau de la sécurité incendie, avec le départ de notre chef pompier; monsieur Yvan Pruneau et la démission de trois pompiers : Franklin Côté, Léo Francoeur et Daniel Huet qui ont décidé de prendre leur retraite des pompiers. Je profite donc de cette occasion pour remercier tous ces pompiers qui ont œuvré durant toutes ces années au sein des pompiers volontaires de Cloridorme et ont mis de nombreuses heures de travail. Merci à vous tous!

Après maintes invitations pour recruter d'autres pompiers, trois personnes se sont jointes à l'équipe pour suivre la formation de pompier 1.

Cette formation est d'une durée de 2 ans avec comme formateur Messieurs Etienne Couture et Bruno Lévesque, coordonnateurs en incendie. Et nous avons dû aller avec grande-Vallée pour l'engagement d'un directeur par

intérim qui fait un excellent travail avec l'équipe soit monsieur Dominic Lamy, qui est formé pour occuper ce poste et donner de la formation ainsi que faire des pratiques régulièrement.

Sur ce bonne fin d'hiver!!

Sophie Côté, conseillère district # 5

XX



DISTRICT # 6

Bonjour à tous, en ce qui me concerne je siége sur le comite du HLM, on se rencontre 1 fois par mois. Présentement tous les logements sont occupés.

Dans quelques mois ce sera l'ouverture des boutiques, j'irai rencontrer les préposées pour discuter avec elles et prendre en considération leur demande et attente pour l'été 2019.

Pour le dossier bibliothèque, il y a quand même un assez bon achalandage, si vous ne trouvez pas le livre qu'il vous faut, vous pouvez en faire une demande spéciale au coût de 2\$. La bibliothèque est ouverte le mardi et jeudi de 13h00 à 15h00. Merci à nos deux bénévoles Dola et Liette.

Bon hiver à tous!

Josée Boulay, conseillère district # 6



22-23 et 24 Février 2019

Chalet des Sports de Cloridorme

Vendredi 22 Février :

18h00 : Disco sur glace

19h00 : Bingo Tupperware



Samedi 23 Février :

13h00: Concours d'habilité

Hockey balle

Glissage en tubes

Hot-dog, activités diverses à l'intérieur du chalet

16h00 : Fermeture

20h00 : Soirée dansante avec Pascal Côté et Danny Chrétien, entrée : 10\$ (chalet des sports)

Places limitées :



Billets en vente pour la soirée auprès des responsables ou à la Municipalité



Dimanche 24 Février :

13h00 : Patinage, glissage, pichenotte et mite

Musique à l'extérieur

Tire sur la neige. Hot-dog



Nancy Cloutier et Michelle Fournier,

Conseillères responsables

